

---

Renaturation de l'Aire – Réalisation du dossier de mutation 15/2013 de Bernex

---

- Vu la réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape des travaux de renaturation de l'Aire et la réorganisation parcellaire qui en découle,
- Vu le dossier de mutation No 15/2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels à Onex, en date du 13 juin 2013,
- Vu la validation du projet par la Justice de Paix et par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière,
- Vu la logique du dispositif de protection contre les crues de l'Aire et de ruissellement des eaux,
- Vu le fait que la Commune assure déjà l'entretien du chemin digue dans sa continuité,
- Vu le projet d'acte notarié établi par Me Bonnefous, en date du 3 janvier 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 7 avril 2023,
- Conformément aux articles 30 et 50 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'accepter la cession par l'Hoirie BRUN de la parcelle 8689 (ancienne sous-parcelle 1571B provenant de la division de la parcelle 1571) de la commune de Bernex, d'une surface de 490m<sup>2</sup>, à la commune de Bernex, à titre gratuit, selon l'acte notarié établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023, et le tableau de mutation 15/2013 du 13 juin 2013 établi par HKD Géomatique bureau d'ingénieurs géomètres officiels.
2. De comptabiliser la valeur de la parcelle susmentionnée de 0 F dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De charger le Conseil administratif de passer l'acte authentique établi par Me Patrick BONNEFOUS le 3 janvier 2023.

\*\*\*\*\*